

## AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 471-08 (RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Sainte-Clotilde tiendra une assemblée de consultation publique pour un nouveau règlement 471-08 remplaçant le règlement de zonage 471 de la Municipalité de Sainte-Clotilde lors de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

### Nature et effets :

- Ajouter l'article 8.1.19 intitulé « Conditions d'autorisation ».
  - L'ajout concerne tout le territoire du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Clotilde.

**CONSIDÉRANT** que l'avis d'une consultation publique est publié dans le bulletin municipal et sur internet. (A-19.1, art.126);

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 22 avril à 18h30 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement suivant :

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@ste-clotilde.ca](mailto:dg@ste-clotilde.ca).

Donné à Sainte-Clotilde, ce 3<sup>e</sup> jour d'avril 2025,

Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natacha Jodoin, à Sainte-Clotilde, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 3<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 3<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

\_\_\_\_\_  
Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière